|  |  |
| --- | --- |
| Référence cartographie des emplois | Correspondance UCANSS |
| SAN - 20 - A | 0502 |
| IASS - IHC ou attaché(e) ou attaché (e ) principal(e ) ou agent contractuel | Niv 6/7 selon profil et expérience |
| Groupe RIFSEEP II |
| **Intitulé du poste** |
| **Responsable du pôle Soins sans consentement 22 – 35 et Défense Sanitaire** |
| **Intitulé de l’emploi** |
| Responsable de pôle |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Création  | x | Remplacement |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Structure | Délégation départementale d’Ille-et-Vilaine |
| Département | Animation Territoriale  |
| Pôle | SSC et défense sanitaire |

|  |
| --- |
| Contexte  |
|

|  |
| --- |
|  **L’Agence régionale de santé** a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l’accompagnement médico-social. Son organisation s’appuie sur un projet régional de santé élaboré en concertation avec l’ensemble des professionnels et des usagers. L’organisation régionale est fondée sur un ancrage territorial de proximité avec 4 délégations départementales (Côtes d’Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan).  |

 |
| La **délégation départementale d’Ille et Vilaine** est composée d’un département AT (Animation Territoriale) et d’un département SE (Santé Environnement).Les équipes du **département AT** :* - Animent et régulent l’offre de santé par l’instruction des dossiers d’autorisation, la négociation des CPOM, la participation à la gouvernance des établissements sanitaires et médico-sociaux (suivi des projets d’établissement, participation aux instances), la réalisation d’inspections, l’accompagnement des projets de transformation de l’offre, …
* - Accompagnent les professionnels de santé dans leurs missions et projets,
* - Accompagnent et régulent les interventions des acteurs de la prévention sur le territoire
* - Mettent en œuvre les programmes territoriaux de santé (PTS) et leurs plans d'action, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS).

En son sein, **le pôle Soins sans consentement 22 – 35 et défense sanitaire** est plus particulièrement en charge de la gestion des hospitalisations psychiatriques sans consentement et de leur suivi en lien avec les établissements du territoire et les services de la préfecture (cette mission est mutualisée et assurée pour les deux département d’Ille et Vilaine et des Côtes d’Armor par la délégation départementale 35) ainsi que des missions de préparation et de gestion des situations de crise sanitaire (formation interne et externe, suivi des plans des établissements, réalisation d’exercices, partenariat privilégié avec la préfecture, …). Le pôle représente un effectif de 7 personnes. Les missions du **département SE** s’inscrivent dans la démarche globale de protection de la santé et visent à prévenir les atteintes à la santé liées au milieu et à l’environnement (eau, air, habitat, …).  |

|  |
| --- |
| Missions/Activités |
| Sous l’autorité hiérarchique du responsable du Département Animation Territoriale, le/la responsable du pôle Soins sans consentement 22 – 35 et Défense sanitaire est chargé (e) : Sur les soins sans consentement : * Organiser et suivre les hospitalisations sans consentement dans les départements 22 et 35 en lien avec les établissements de santé mentale, les deux préfectures de département et les autorités judiciaires.
* Assurer la continuité de cette activité, en heures ouvrées et non ouvrées en lien avec l’astreinte de l’ARS.
* Encadrer l’équipe des gestionnaires de dossiers de soins sans consentement, dont un agent positionné dans les Côtes d’Armor.
* Etre le référent radicalisation auprès des services de l’Etat dans le département 35.

Important : sur le champ des soins sans consentement, la fonction de responsable est assurée à ce jour par le responsable du pôle « offre hospitalière » qui continuera à assurer cette mission jusqu’à son départ en retraite en 2022 ; le candidat retenu sera donc positionné en position d’adjoint durant cette période transitoire et pourra bénéficier d’un accompagnement par l’actuel titulaire. Sur la défense sanitaire :* Etre le/la référent (e) départemental (e) pour la défense sanitaire, c’est-à-dire être le contact privilégié des différents services de l’Etat, des opérateurs de santé et du siège de l’ARS pour ces questions, et assurer une information directe et continue du directeur de la délégation départementale.
* Former et préparer les équipes de la délégation départementale à la gestion de crise.
* Préparer le système de santé départemental à la survenue de crises sanitaires (élaboration et déclinaisons des différents plans, préparation d’évènements particuliers comme le Tour de France, les raves parties et ou les épisodes de canicule, …)
* Assurer un rôle de coordination au sein de la délégation départementale en cas de crise (exception faite de la crise COVID19 gérée directement par le directeur).
 |
| Partenaires institutionnels |
| Les opérateurs du système de santé (ES, ESMS, PSV, … ), les services de l’Etat et en particulier la préfecture, les collectivités territoriales, etc.  |
| Conditions particulières |
| Déplacements fréquents dans le Département et au siège de l'ARS, missions en dehors des heures de travail habituelles.Participation aux astreintes administratives sur la base du volontariat. |
| Catégorie/Corps-Grade/Niveau |
| Le poste est ouvert:* Catégorie A de la fonction publique
* Cadre CCN à partir du niveau 6 ou 7 selon profil et expérience
* Aux contractuels de droit public.
 |

|  |
| --- |
| Compétences |
| Savoir | * Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné
* Cadre légal et réglementaire applicable dans le champ
* Normes et procédures juridiques et techniques applicables aux domaines d'intervention
* Problématiques de santé et de leurs déterminants
* Connaissances pluridisciplinaire dans le champ de la santé publique
 |
| Savoir –faire | * Management
* Conduite de projet
* Contribuer et animer un réseau de partenaires
* Appréhender les exigences, valeurs et enjeux des partenaires pour mettre en œuvre les dispositifs de santé
 |
| Savoir-être | * Capacités relationnelles
* Rigueur dans la réalisation des missions
* Faire preuve d’autorité et de leadership
* Capacités de négociation, sens de l'écoute
* Avoir le sens de la pédagogie
 |

|  |  |
| --- | --- |
| Contact | Ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr |
| Date limite de dépôt des CV et LM | 22/09/2021 |
| Date des entretiens | 06/10/2021 |